

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-023****du 17 décembre 2020****n°023****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) : 1. M. ALLEMANDOU DOMINGO donne pouvoir à F. MERY

2. E. AZIHARI donne pouvoir à JP. ABELIN
3. L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD
4. C. FARINEAU donne pouvoir à Y. ERGÜL
5. M. DROIN donne pouvoir à T. BAUDIN
6. S. BART donne pouvoir à J. MARECOT

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Maryse LAVRARD

RAPPORTEUR : Monsieur Michel FRESNEAU**OBJET : Gratuité du stationnement dans les Parkings Saint Jacques et Alaman pour les fêtes de fin d'année 2020**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la collectivité souhaite instaurer la gratuité du stationnement dans les Parkings Saint Jacques et Alaman :

- *les samedis 5 et 12 décembre 2020*
- *les dimanches 6 et 13 décembre 2020*
- *les samedis 19 et 26 décembre 2020,*
- *les dimanches 20 et 27 décembre 2020, ainsi que*
- *les jeudis 24 et 31 décembre 2020.*

Il est donc proposé la gratuité des parkings Saint-Jacques et Alaman.

* * * * *

VU le code de la route,

VU les articles L.2121-1 et suivants du code général de propriété des personnes publiques,

VU les articles L.2122-22 et L.2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'instaurer la gratuité du stationnement dans les Parkings Saint Jacques et Alaman,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201217-023

du 17 décembre 2020

n°023

page 2/2

- d'approuver et d'instaurer l'ouverture et la gratuité du stationnement dans les parkings Saint-Jacques et Alaman : les samedis 5 et 12 décembre 2020, les dimanches 6 et 13 décembre 2020, les samedis 19 et 26 décembre 2020, les dimanches 20 et 27 décembre 2020, ainsi que les jeudis 24 et 31 décembre 2020. (pour les abonnés 6 jours leurs seront crédités sur présentation de leur carte à l'accueil du parking),
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN